

**FONDS SOCIAL DE LA REDC**  
**Termes de Référence et étendue des services**

<b>Poste</b>	Chef d'antenne provinciale
<b>Position hiérarchique</b>	Sous la supervision du Coordonnateur Général
<b>Mission</b>	Coordonner toutes les activités du FSRDC au sein de l'antenne provinciale
<b>Lieu d'affectation</b>	Goma (Nord Kivu) et Gbadolite (Nord Ubangi)

### 1. CONTEXTE

Le Fonds Social de la République Démocratique du Congo « FSRDC » est un établissement public placé sous la haute autorité du Président de la République et ayant pour mission de participer à l'effort de la reconstruction du pays dans le cadre des programmes sociaux du Gouvernement ou des projets convenus avec des bailleurs de fonds en appui au Gouvernement.

Dans ce contexte, le FSRDC exécute actuellement deux Projets importants sur financement de la Banque mondiale dont le financement additionnel du Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP 2), d'un montant de 445 millions de dollars américains et le Projet de Prévention et Réponse aux Violences Basées sur le Genre (PRVBG), d'un montant de 100 millions de dollars américains. Ces deux Projets couvrent respectivement 5 et 4 provinces du pays (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasai Central et Nord Ubangi pour le premier) et (Nord Kivu, Sud Kivu, Tanganyika et Maniema pour le second).

Les deux Projets vont se clôturer respectivement en février 2024 et en juin 2023.

Pour mener efficacement sa mission, le FSRDC a des représentations en provinces avec des équipes opérationnelles placées sous la responsabilité d'un Chef d'antenne dont le mandat est décrit ci-après :

### 2. FONCTION PRINCIPALE

Comme fonction principale, le chef d'antenne a la responsabilité de la réalisation de la mission du FSRDC et de la mise en œuvre, de la coordination/supervision et du suivi de toutes les activités relatives à la mise en œuvre des Projets sur toute l'étendue de l'antenne.

A ce titre, il veille au bon déroulement des activités suivant le plan de travail arrêté par la Coordination générale et les dispositions du Manuel d'exécution et celui de Gestion Financière et Comptable.

### 3. TACHES COURANTES

Sous la supervision du Coordonnateur Général, le chef d'antenne assurera les tâches suivantes :

- Représenter le FSRDC auprès des autorités politico-administratives de la province et des différents partenaires opérant dans la province ;
- Participer à toutes les réunions du Comité Consultatif Provincial ou autres structures provinciales de concertation et/ou de coordination des interventions ;
- Assurer l'élaboration des plans de travail opérationnels trimestriels de son antenne et en assurer l'exécution et le suivi et ce, conformément aux orientations contenues dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) élaboré par la Coordination Générale;
- Assurer la transmission régulière à la Coordination Générale des rapports mensuels d'activités de son antenne suivant le canevas adopté par la Coordination et aux échéances fixées;
- Assurer la transmission régulière à l'expert chargé du suivi-évaluation, des données de suivi-évaluation collectées suivant le format indiqué et aux échéances fixées;
- Assurer l'évaluation trimestrielle des activités d'exécution du plan de travail et en transmettre le rapport au Directeur des Opérations ou aux Chargés des Opérations des Projets suivant le format indiqué et dans le délai requis;
- S'assurer de la tenue d'un répertoire fiable des différents partenaires opérationnels du FSRDC dans la province (ALE, Entreprises, bureaux d'études, consultants, etc...) et s'assurer d'un suivi efficace et d'une évaluation régulière annuelle de ceux qui interviennent dans la mise en œuvre des activités, en collaboration avec le Directeur des Opérations ou le Chargé des Opérations des Projets à la Coordination Générale;
- Assurer la bonne gestion et le suivi des ressources humaines, matérielles et financières de l'Antenne en conformité avec le manuel des procédures administratives, comptables et financières;
- Veiller au respect des procédures d'exécution retenues dans le manuel d'opération ou d'exécution des Projets dans le déroulement de toutes les activités et opérations des Projets au sein de l'antenne ;
- Veiller au respect constant des dispositions du code d'éthique et de bonne conduite dans le déroulement des activités de l'antenne ainsi que des dispositions de lutte contre la corruption édictées par la Banque mondiale ;
- Veiller à la vulgarisation du code éthique et de bonne conduite à toute personne travaillant pour le FSRDC y compris le staff, les stagiaires et tout autre partenaire;
- Veiller à la visibilité des activités du FSRDC par une communication appropriée en concertation avec l'Expert en communication et NTIC à la Coordination Générale ;
- Assurer l'évaluation des performances du personnel opérationnel sous sa supervision, suivant les instructions de la Coordination Générale ;
- Faciliter les bonnes relations professionnelles entre les membres du personnel, et entre les partenaires, les prestataires et l'antenne provinciale ;
- Engager le FSRDC, sur procuration du Coordonnateur Général, sur toute question qui concerne les activités en province ;
- Présider les différentes commissions et réunions de travail de l'antenne et ;
- Exécuter toute autre tâche relevant de sa responsabilité en tant que gestionnaire de l'antenne.

#### **4. COMPETENCES ET PROFIL**

4.1. Les aptitudes et les compétences requises du chef d'antenne sont :

- Capacités avérées d'organisation, de planification, de coordination et de suivi des activités ;
- Flexibilité et capacité à exécuter plusieurs tâches à la fois ;
- Esprit d'initiative et de proactivité avéré ;
- Capacité à travailler en collaboration et à superviser des acteurs variés, dans un environnement multiculturel ;
- Bonne connaissance du français et de l'anglais ;
- Bonne capacité de communication et de rédaction des rapports.

4.2. Le profil requis est le suivant:

- Au minimum avoir une licence ou un diplôme supérieur équivalent en Economie, en Sciences sociales, en Economie et techniques de développement, en Développement rural, en Sociologie, en Sciences Politique, Relations Internationales ou autre domaine connexe ;
- Expertise technique avérée et expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans une Institution nationale ou internationale de renom, un projet de développement, une ONG nationale de premier plan ou une ONG internationale ;
- Avoir occupé des fonctions similaires pendant au moins 3 ans dans une Institution/Organisation/Projet de renom (expérience pertinente) ;
- Une formation dans le domaine du management ou de la gestion de projet est un atout ;
- Maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (Power Point, Access) ;
- Bonne probité morale.

#### **5. CRITERES DE PERFORMANCE**

Les critères minimum de performance à considérer sont :

- Chaque année, réalisation d'au moins 80% des activités reprises dans le PTBA (PTO trimestriels) ;
- Transmission suivant les échéances arrêtées de 100 % des rapports et autres données requises;
- Absence d'actes de mauvaise gestion, de corruption ou de complicité de corruption, de détournements de fonds ou de biens du FSRDC, d'abus quelconque y compris les EASH impliquant le personnel ;
- La fiabilité à 100% des données de S&E et du portefeuille transmises à la Coordination Générale.